

Public

Tout public pouvant justifier de 1607 heures d'activité à un poste similaire

Dates

Calendrier individualisé – dates de jury communiquées par la DREETS, couramment un jury au printemps et un à l'automne

Durée

Durée du parcours individualisée entre 30 et 50 heures

Votre interlocuteur(trice)

Cindy VENEZIANO –
Référente VAE –
cveneziano@cesamformation.org – 06 58 95 51 89

Effectifs

Accompagnement individualisé ou collectif individualisé (dans ce cas, maximum 10 stagiaires par groupe)

Lien RNCP

Code RNCP36004

Certificateur :
Ministère chargé de la solidarité

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-09-2026

Lien :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36004/#anchor>



Référente handicap
Catherine Nouvellet

cnouvellet@cesamformation.org

Objectif

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) au D.E.A.E.S. doit permettre au candidat de constituer son livret 2 (un conseil aux démarches en vue de l'obtention du livret 1 est possible également) et de le préparer à l'entretien oral avec le jury V.A.E.

L'accompagnement à la V.A.E. au D.E.A.E.S. s'articule autour de 5 objectifs qui sont de permettre au candidat de :

- Accompagnement à la constitution du livret 1 justifiant l'expérience du candidat
- Choisir, parmi ses expériences, celles qui sont le plus représentatives des fonctions liées au métier d'AES,
- Présenter et mettre en évidence les compétences acquises et liées au diplôme,
- Préciser, ordonner sa pensée et ses écrits,
- Rédiger et présenter ses expériences,
- Mettre en forme le document final destiné au jury,
- Se préparer à l'oral.

Contenu

Le candidat bénéficiera lors de cet accompagnement de séances individualisées dont les contenus porteront sur :

- La compréhension du référentiel professionnel lié au métier d'accompagnant éducatif et social qui comprend 4 Domaines de Compétences
- Le repérage et l'analyse des situations d'expérience ou de travail pertinentes au regard du référentiel professionnel,
- L'explication et la formalisation des expériences,
- L'identification et la hiérarchisation des éléments de preuve.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel et/ou à distance
- Accompagnement individuel et/ou collectif individualisé
- Entretien d'explicitation
- Aide au choix de situations prévalentes
- Aide à la formulation

Modalités de suivi du participant pendant la prestation

Le suivi est assuré par l'accompagnateur VAE.

■ Modalités d'évaluation de l'acquisition des compétences

- Mesure de l'avancée des écrits du livret 2 en cours d'accompagnement.
- Jury blanc en fin d'accompagnement.

■ Documents délivrés à l'issue de la prestation

Attestation de formation.

■ Profils des intervenants

Accompagnateur VAE

■ Suites de parcours possibles

Si validation partielle : possibilité de valider les blocs manquants par voie de VAE ou en formation classique.

Emploi, formation DE Aide-Soignant, DE Auxiliaire de Puériculture (équivalence bloc 5), DE Moniteur Educateur, DE Educateur Spécialisé, DE Assistant Familial.

■ Modalités d'inscription

Prise de contact spontanée :
Cindy VENEZIANO – Référente VAE
06 58 95 51 89 / cveneziano@cesamformation.org

■ Résultats

15 personnes accompagnées en 2023
100 % de réussite au diplôme

■ Prérequis

Pouvoir justifier de 1607 heures d'activité similaire aux missions de l'Accompagnant Educatif et Social.

■ Coût-s prise-s en charge possible-s

Pour 24 certifications du secteur sanitaire et social, les parcours de VAE réalisés avec France VAE, les frais de dossiers, d'accompagnement et de complément formatif, sont pris en charge par l'État, dans la limite du financement de 3 500€ par parcours et sous réserve du budget alloué.



Référente handicap
Catherine Nouvellet

cnouvellet@cesamformation.org